



13/05/2009

## ***Avenir des IUFM et de la formation :***

# **Le ministère vient de reculer sur les mesures transitoires.**

**Désormais TOUS les lauréats du concours 2010 seront fonctionnaires stagiaires en septembre 2010.**

### **Mesures transitoires, le ministère lâche du lest**

Lors du groupe de travail qui s'est tenu ce mercredi 13 mai au matin, le ministère a précisé les conditions dans lesquelles seraient appliquées les mesures transitoires d'inscription au concours et de stagiarisation à son issue.

Ainsi, à titre dérogatoire, peuvent se présenter aux concours externes 2010 :

- les candidats présents aux épreuves d'admissibilité des concours externes 2009, selon les mêmes conditions de titre (licence au minimum) ;
- les candidats qui n'ont pu se présenter aux concours externes 2009, faute de places offertes, car la section ou l'option qui les intéressaient n'étaient pas ouvertes sur la session 2009 (ex : langues rares...) ;
- les candidats titulaires d'un M1 ;
- les candidats inscrits en M1.

Dans tous les cas, les lauréats des concours seront nommés fonctionnaires stagiaires dès la rentrée de septembre 2010. Les candidats inscrits en M1, devront quant à eux justifier de l'obtention de leur M1 pour valider leur admission au concours.

Ces annonces constituent une avancée importante, notamment pour les candidats titulaires d'un M1. En effet, dans sa proposition initiale, le ministère envisageait de ne pas les stagiariser immédiatement et de leur garder le bénéfice du concours le temps qu'ils obtiennent leur M2, allongeant d'autant leurs études.

Devant l'opposition des organisations syndicales et aussi la mobilisation sur le terrain (voir communiqué intersyndical du 12/05/09) le ministère vient de reculer.

### **Quel contenu pour l'année de stage ?**

Pour le moment, nous ne savons pas encore quel sera le contenu de cette année de stage. Il existe deux options : maintien de l'année de stage telle que nous la connaissons actuellement ou mise en place de la nouvelle version (2/3 sur le terrain et 1/3 de formation). Cela doit faire l'objet de discussions dans les prochains groupes de travail.

Pour le **SE-UNSA**, dans un souci de cohérence, le contenu doit être celui que l'on connaît actuellement puisque les lauréats auront préparé et passé des concours qui n'auront pas encore été modifiés...

*A suivre !*

\*\*\*\*\*

*Communiqué de l'UNSA-Education du mercredi 13 mai 2009.*



### **Evolution positive pour les lauréats des concours enseignants 2010**

Les candidats aux concours de recrutement d'enseignants en 2010 seront stagiarisés s'ils étaient candidats en 2009 ou s'ils ont le M1 (ou équivalent) validé. Cette annonce ministérielle répond en partie à une demande de l'UNSA Education. Certes positive, cette mesure ne règle pas pour autant l'avenir de la question de la place du concours qui doit se situer, pour l'UNSA Education, en fin de M1 (première année de master) – hormis l'agrégation (concours après le master (M2)).